



**Deuxième exposition de véhicules anciens, avec bourse d'échange**

**ouverte aux véhicules anciens et de prestige,**

**le samedi 15 septembre 2018**

**sur le site du Bresson, route du Bresson, 38660 LE TOUVET**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

#### *Article 1:*

Le comité des fêtes du Touvet organise, les 16 et 17 septembre 2017 sa première exposition de véhicules anciens et de prestiges, avec bourse d'échange, ouverte aux particuliers et professionnels. L'accueil des participants se fera le samedi de 06h30, avec un café de bienvenue. L'ouverture au public se fera de 10h00 à 19h00 le samedi et de 09h00 à 17h00 le dimanche. Nous clôturerons ce week-end en vous offrant un apéritif.

#### *Article 2:*

L'exposition est ouverte à tous véhicules anciens, immatriculés et assurés conformément aux règles du code de la route. Chaque exposant et utilisateur doit souscrire toutes assurances nécessaires à la couverture des dommages, pertes et disparitions de matériels et marchandises leur appartenant, ainsi que leur responsabilité civile tant vis à vis des tiers que des biens mobiliers mis à leur disposition. En outre, il renonce à tous recours contre l'association organisatrice et le propriétaire du site du Bresson (mairie).

#### *Article 3:*

Les véhicules seront exposés au public, sur le site du Bresson, en extérieur. Le ou les emplacements de cette exposition sont gratuits. La bourse d'échange se fera dans la salle du Bresson. Le montant de la participation est fixé à 10 euros le mètre linéaire (des tables et chaises peuvent être mises à disposition des exposants). Chaque participant doit posséder une protection pour les tables. Il peut posséder son matériel d'exposition. Le même tarif linéaire sera également appliqué. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation, destruction des véhicules ou matériels exposés.

#### *Article 4:*

La bourse d'échange est exclusivement réservée aux pièces détachées, à la documentation, l'outillage, l'habillement, les miniatures, les accessoires, les produits d'entretien se rapportant aux véhicules d'époque. Tous les objets n'ayant pas de rapport avec ceux définis ci-dessus sont interdits. Les organisateurs se réservent le droit de les faire enlever d'office.

#### *Article 5:*

Le bulletin d'inscription ci-joint doit être retourné avant le 01/09/2017, dûment complété, signé et accompagné du paiement à l'adresse suivante :

comité des fêtes du Touvet,

( exposition véhicules )

maison des associations,

boite numéro 22

52 avenue de Montfillon,

38660 LE TOUVET